



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement d'une subvention à l'Office du Tourisme de Nouméa pour l'année 2019 et signature de la convention correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

L'Office du Tourisme de Nouméa a pour missions d'assurer l'accueil, l'information et la distribution de brochures de la Ville de Nouméa et des prestataires locaux à destination des résidents, des touristes, des croisiéristes et de tout type de public, d'assurer la production de multi-supports touristiques promotionnels de la Ville, de mettre en avant les événements touristiques de la Ville, de participer aux animations de la Ville, en particulier pour l'accueil des croisiéristes, et de présenter des statistiques de fréquentation sur les visiteurs de l'Office.

Depuis sa création, la Ville de Nouméa apporte un soutien financier à cette association, considérant l'intérêt de promouvoir la destination «Nouméa» afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité touristique et au développement culturel et patrimonial de la Ville. Pour 2018, le concours de la Ville s'est élevé à 15.000.000 F/CFP.

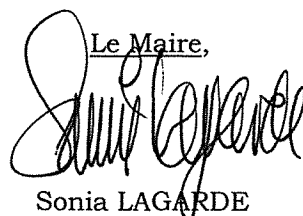
Pour l'année 2019, il est proposé de conclure une convention d'objectifs, destinée à accompagner quatre objectifs définis, comme suit :

Objectifs de l'Office du Tourisme	Moyens mis en œuvre par l'Office du Tourisme (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectif (F/CFP)	Taux
Accueil et information des visiteurs	44.082.274	8.695.424	19,73%
Promotion de la destination Nouméa	14.517.423	2.643.839	18,21%
Participation aux animations de la Ville	7.466.033	1.554.952	20,83%
Collecte des statistiques de fréquentation	9.591.024	2.105.785	21,96%
TOTAL	75.656.754	15.000.000	19,83%

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000.000 F/CFP à l'Office du Tourisme de Nouméa et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante. Sera déduit de ce crédit, l'acompte de 7.500.000 F/CFP versé à l'Office du Tourisme de Nouméa à valoir sur la subvention 2019, suite à la délibération du conseil municipal n° 2018/963 du 20 décembre 2018 susvisée.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

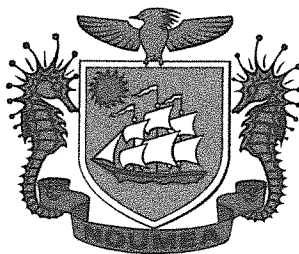
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER

Budget disponible : 15.000.000 F
Proposition d'attribution : 15.000.000 F
Disponible après proposition : 0 F

Nom de l'association	Année de création	Objet de la demande	Montant sollicité	Coût total du projet	Autres organismes sollicités	Montant perçu en 2018	Proposition
Office du Tourisme de Nouméa (Président : Jean-Marc MOCELLIN)	1991	Accueil et information Promotion Animation Statistiques	15.000.000 F	75 656 754 F	Province Sud : 15.000.000 F	15.000.000 F	15.000.000 F
						TOTAL	15.000.000 F



VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

726

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.08.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 23.08.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de présents	:	33	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
Nombre de votants (8 procurations)	:	41	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/126

autorisant le versement d'une subvention à l'Office du Tourisme de Nouméa pour l'année 2019 et la signature de la convention d'objectifs correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOÛT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/963 du 20 décembre 2018 attribuant une avance de subvention à l'Office du Tourisme de Nouméa pour l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la demande de l'association en date du 08 novembre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/119 du 5 août 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 12 août 2019,

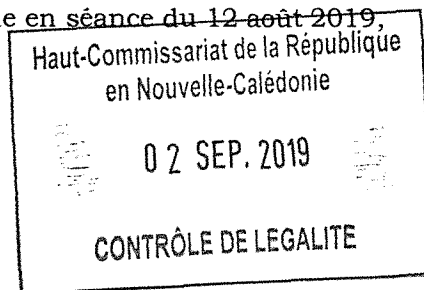
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est approuvée la convention avec l'Office du Tourisme de Nouméa pour l'année 2019 conformément aux objectifs et moyens ci-après définis :

Objectifs de l'Office du Tourisme	Moyens mis en œuvre par l'Office du Tourisme (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectif (F/CFP)	Taux
Accueil et information des visiteurs	44.082.274	8.695.424	19,73 %
Promotion de la destination Nouméa	14.517.423	2 643 839	18,21 %
Participation aux animations de la Ville	7.466.033	1.554.952	20,83 %
Collecte des statistiques de fréquentation	9.591.024	2.105.785	21,96 %
TOTAL	75.656.754	15.000.000	19,83 %



ARTICLE 2 /

Sur le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante», est autorisé le versement à l'Office du Tourisme de Nouméa d'une subvention d'un montant de 15.000.000 F/CFP au titre de l'année 2019.

Sera déduit de ce crédit, l'acompte de 7.500.000 F/CFP versé à l'Office du Tourisme de Nouméa à valoir sur la subvention 2019, suite à la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/963 du 20 décembre 2018 susvisée.

ARTICLE 3 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention d'objectifs définissant les modalités de versement de ladite subvention et les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

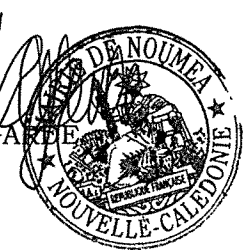
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Office du Tourisme de Nouméa.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **29 AOUT 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **30 AOUT 2019**

Le Maire,


Sonia LAGARTE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL (FT)	- 1
D.C.P.R.	- 1
OFFICE DU TOURISME	
DE NOUMEA	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **- 2 SEP. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **- 3 SEP. 2019**
~~et publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

02 SEP. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE